

Questions fréquentes

Pourquoi ne puis-je plus remplir la déclaration manuellement comme je le faisais avant ?

"Les évolutions réglementaires en matière de sûreté territoriale imposent l'envoi des données douanières sous format numérique. Les données à saisir restent identiques".

Que se passe-t-il si je ne remplis pas les documents de déclaration douanière ?

"Si vous ne faites pas cette déclaration électronique, vos marchandises seront refusées à destination et seront renvoyées ou détruites."

Je suis un professionnel (ou un particulier qui réalise un envoi commercial), j'envoie des marchandises à l'export. Que dois-je faire ?

"Si vous faites un envoi commercial, vous devez dûment renseigner les informations douanières de votre marchandise et joindre une facture commerciale à votre envoi."



Pour vous accompagner

Adressez-vous à un-e chargé-e de clientèle en bureau de poste, rendez-vous sur **laposte.fr** rubrique "Comment gérer les formalités douanières", ou appelez le

36 31 Service gratuit + prix appel

Retrouvez sur **laposte.fr** les conseils pratiques pour gérer les formalités douanières



La Poste - SA au capital de 3.600.000.000 € - 356.000.000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS. Pour une utilisation responsable des ressources forestières, ce document est imprimé sur du papier PEFC par AL AVIA PARIS - 10 RUE BLANQUI - 95406 SAINT-OUEN CEDEX. Crédits photos : iStock. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. BSCC-DNRCIP - 03/2020 Réf. DAPO : 62408

La Poste - SA au capital de 3.600.000.000 € - 356.000.000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS. Pour une utilisation responsable des ressources forestières, ce document est imprimé sur du papier PEFC par AL AVIA PARIS - 10 RUE BLANQUI - 95406 SAINT-OUEN CEDEX. Crédits photos : iStock. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. BSCC-DNRCIP - 03/2020 Réf. DAPO : 62408

La Poste - SA au capital de 3.600.000.000 € - 356.000.000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS. Pour une utilisation responsable des ressources forestières, ce document est imprimé sur du papier PEFC par AL AVIA PARIS - 10 RUE BLANQUI - 95406 SAINT-OUEN CEDEX. Crédits photos : iStock. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. BSCC-DNRCIP - 03/2020 Réf. DAPO : 62408

Je prépare mes envois hors Union européenne et en outre-mer en toute autonomie.

Évolutions réglementaires : la déclaration douanière devient électronique.



Comment faire simplement la déclaration douanière de mes envois hors Union européenne et en outre-mer ?

Pour se mettre en conformité avec la réglementation en matière douanière, La Poste met en place la déclaration douanière électronique.

Pour tout envoi de marchandise

- hors Union européenne et vers les départements d'outre-mer
- par courrier ou par Colissimo.

En l'absence de cette déclaration électronique, vos marchandises seront refusées à destination.

Les informations à saisir sont identiques à celles demandées sur le formulaire papier.

Ce dépliant vous présente les différentes possibilités pour effectuer par vous-même la démarche sous forme électronique.

Comment gérer mes envois en bureau de poste ?



J'ai un téléphone mobile

- Depuis mon téléphone mobile, je me rends sur laposte.fr/declaration-douaniere pour réaliser la saisie de mes informations douanières.



- Le-la chargé-e de clientèle en bureau de poste m'aide à finaliser mon achat d'affranchissement ainsi que l'impression de mes étiquettes.



Mon bureau de poste dispose d'un automate

- J'ai la possibilité d'y saisir mes informations douanières, tout en réalisant mes achats d'affranchissement.

Depuis chez moi, pour gagner du temps

1.



Je saisis les informations de mon envoi sur laposte.fr

Je me rends sur laposte.fr, rubrique **"Envoyer un colissimo ou un courrier"**, puis je suis les étapes.

2.



J'imprime une déclaration douanière

- à mon domicile (modalités expliquées sur laposte.fr),
 - en bureau de poste sur un automate : onglet **"autre service"** puis **"éditer une étiquette web ou retour"**,
 - en bureau de poste auprès d'un-e chargé-e de clientèle,
 - à la Poste en Agence Communale ou La Poste Relais.
- Je signe ma déclaration douanière avant de l'apposer sur mon envoi.

3.



Je dépose mon envoi

- Une fois affranchi et après avoir apposé l'étiquette de déclaration douanière sur mon envoi, je le dépose :**
- en bureau de poste auprès d'un-e chargé-e de clientèle,
 - à la Poste en Agence Communale ou La Poste Relais,
 - en boîte aux lettres de rue pour les marchandises envoyées par courrier de moins de 3 cm d'épaisseur.

Quelles informations dois-je fournir ?

● Je suis un particulier

- Coordonnées de l'expéditeur et du destinataire
- Nature et description de l'objet
- Poids de l'objet
- Valeur de l'objet
- Facture pro-format

Dans tous les cas, je veille à envoyer une marchandise autorisée dans le pays de destination et à respecter la réglementation sur les marchandises dangereuses.

● Je suis un professionnel ou un particulier qui fait un envoi commercial dans le cadre d'une vente de produit entre particuliers.

- Coordonnées de l'expéditeur et du destinataire
- Nature et description de l'objet
- Poids de l'objet, valeur de l'objet
- Numéro tarifaire du SH*
- Facture commerciale

* SH : Système Harmonisé international de désignation des marchandises, peut être consulté sur : www.douane.gouv.fr